

C.C.A.S D'ACHERES LA FORET

REUNION DU 9 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux et le 9 avril à 9 h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire, Président du CCAS.

Membres présents : Patrice MALCHERE, Philippe GUITTON, Françoise LE MER, Martine PRIN.

Membres absentes excusées :

Sandra LEJAL Pouvoir à Martine PRIN
Stella BOUCHENY Pouvoir à Françoise LE MER

Membre absente : Elisabeth MACAUX

Secrétaire : Martine PRIN

Nb de Mb afférent au C.A.: 9

Convocation : 29/03/2022

Nb de Mb en exercice: 7

Publication : 26/04/2022

Qui ont pris part aux délibérations :

COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2021 sont régulières et justifiées,

Considérant que le compte de gestion présenté par Madame le Receveur Municipal, comptable, et le compte administratif présenté par Monsieur le Maire, Président du CCAS, ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve,

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame LE MER, doyenne de l'assemblée, approuve, à l'unanimité des membres présents,

- le compte de gestion 2021 dressé par Madame le Receveur Municipal
- le compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Président qui sort la salle au moment du vote

Celui-ci peut se résumer comme suit :

Dépenses de fonctionnement	5 955.19 €
Recettes de fonctionnement	9 931.81 €
Excédent de clôture	3 976.62 €

BUDGET PRIMITIF 2022

Après étude, le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 200 € en section de fonctionnement.

POINT SUR LES AIDES ACCORDÉES

AIDE AU CHAUFFAGE

Consiste en une livraison par an de 150 € de fuel, gaz ou bois de chauffage aux familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à :

- pour une personne seule 1 000 €
- pour un couple sans enfant à charge 1 400 €
- pour une personne seule avec enfant(s) à charge 1 000 €
+ 150 €/enfant
- pour un couple avec enfant(s) à charge 1 400 €
+ 150 €/enfant

Aucune demande d'aide durant l'hiver dernier

AIDE AUX FAMILLES

Centre de loisirs

Quotient familial	Aide CCAS pour un enfant par jour	Aide CCAS à partir du 2 ^{ème} enfant par jour
0 - 355	11	9
356 – 500	9	7
501 – 600	6	4
601 - 700	4	2

Aucune demande d'aide depuis 2010

Classe de découverte avril 2022

Deux familles ont déposé un dossier. Deux familles aidées : 50 € chacune.

La séance est levée à 9h45